

AVIS

Etant donné qu'on est en pleine période de soutenances de thèses de médecine, et dans un souci de réaliser un travail de qualité, bien organisé, un certain nombre de dispositions pré existantes devraient dorénavant être obligatoirement respectées :

- Le délai de 25 jours entre la date de dépôt de la demande de soutenance et la date fixée devrait être respecté.
- La signature de tous les membres du jury à imposer sur la demande de soutenance de thèse.
- Une fois la date de soutenance fixée, aucun changement ne sera permis.
- Le dépôt de copies de thèses auprès des enseignants membres du jury devrait être au minimum une semaine avant la date fixée.
- Le dépôt des sujets de thèse commence dorénavant à partir du 1^{er} novembre de chaque année universitaire.
- Chaque étudiant est tenu de vérifier que le sujet de sa thèse n'a pas été choisi par un autre étudiant, et ce, auprès de son encadrant, sous peine que le dit sujet, soit rejeté par le comité de thèses.
- Le comité de thèse est tenu de se réunir tous les 3 mois. Une fois le sujet validé, le délai pour soutenir la thèse après la réponse du comité est de 6 mois au minimum.